

LA LETTRE

N°69 - janvier 2024

Editorial -

La date de déclaration à la Préfecture de police de Paris du CNAHES est le 11 juillet 1994. Cette LETTRE N° 69 de janvier 2024 ouvre donc l'anniversaire des 30 ans de l'association. Elle n'a pas pour objectif une autocélébration, mais comme à chaque fois, la valorisation de traces remarquables de l'histoire du champ de l'éducation spécialisée et de l'action sociale. Le sommaire ci-contre en donne un aperçu.

Le CNAHES est un passeur d'Histoire. Les articles de ce numéro, son supplément, l'ensemble de l'activité mise en œuvre au plan national comme à celui des délégations régionales l'attestent. Le site www.cnahes.org est une mine d'informations et de découvertes ouverte en permanence. N'hésitez pas à consulter les différentes rubriques. Comme par exemple, le Guide des Sources des archives écrites, orales et audio-visuelles est à ce titre un outil panoptique national de premier ordre. HIER constitue ainsi la mémoire d'aujourd'hui pour faire un pas de côté et voir plus loin. On ne vit pas dans le passé. Il vit en nous, vient à nous pour donner sens au présent.

Les RENCONTRES D'ANGERS début octobre seront organisées dans cette perspective : mettre en lumière les représentations de la jeunesse que les archives recueillies énoncent. Leurs potentialités, leurs difficultés, leurs engagements, leurs espoirs... Que nous apprennent ces représentations des jeunes, du contexte, de leur vie familiale et sociale, de leurs défis, de leurs mobilisations ?

L'Histoire est une actualité qui se renouvelle sans cesse, tant elle est vivante, politique et essentielle à l'humanité. Au regard des tensions et des conflits partout dans le monde, je souhaite, au seuil de la nouvelle année que cette conviction nous aide à penser l'avenir ensemble.

Bernard Heckel
Président du CNAHES



Sommaire -

Edito	p. 1
De la Jardinière d'Enfant à l'EJE	p. 2
L'évolution de la filiation adoptive 100 ans plus tard	p. 3
Une école d'éducateurs spécialisés années 60	p. 4
Service Social et enfance entre deux guerres	p. 6
Histoire et travail social : écritures, mythes, récit	p. 7
Le zoom, une relation à distance ?	p. 7
Robert Castel et le travail social : annonce	p. 8
Le Roy-Ladurie, hommage	p. 9
Dynamique des quartiers : publication	p. 9
Note de lecture Métamorphoses du handicap	p. 10

à l'Éducateur de Jeunes Enfants, EJE

Le CNAHES poursuit sa production de modules pédagogiques « histoire des métiers de travail social ». Après celui d'éducateur spécialisé, le choix a été fait de présenter l'histoire de l'EJE.

Cette appellation n'apparaît qu'en 1973 -50 ans-avec l'institution du premier diplôme d'État qui vient remplacer ceux délivrés par les écoles agréées depuis les années 50. Comment la jardinière a-t-elle fait son chemin auparavant ?

Le film d'entrée dans ce module pédagogique est très documenté d'archives et d'images ; une voix off en expose les étapes.

Au cours du XIXe siècle, une attention particulière est portée sur le tout jeune enfant désormais considéré comme un être à part entière. Il devient alors un enjeu éducatif, hygiéniste et social et ne relève plus du seul ressort de la sphère familiale.

Dans les années 1840, avec le soutien de l'État, les premiers dispositifs institutionnels de garde collective des petits citadins issus majoritairement des milieux populaires sont créés : c'est la naissance des salles d'asiles.

Les objectifs poursuivis sont à la fois économique, moral et de santé publique : permettre aux femmes des classes ouvrières de continuer à travailler tout en ayant des enfants, car leur salaire est indispensable au foyer ; inculquer des valeurs saines, notamment religieuses et les prémisses d'une éducation à des enfants dont l'entourage est jugé défaillant, voire immoral ; enfin repérer au plus tôt les éléments affaiblis pouvant présenter des risques de contagion, pour lutter contre la mortalité infantile et les épidémies.

Le personnel des salles d'asile, féminin, est presque exclusivement bénévole*.

A la fin du XIXe siècle, ce mouvement des salles d'asile donne naissance, en filiation directe, à deux figures professionnelles distinctes : l'institutrice et la jardinière.

L'institutrice, dans le giron de l'Instruction publique, se spécialise notamment dans les toutes nouvelles écoles maternelles, l'éducation dite préscolaire ;

La jardinière, quant à elle, intervient dans un versant plus social et hygiéniste. Elle investit les « jardins d'enfants » qui s'implantent majoritairement dans les quartiers populaires.

Sur les cartes postales du début du XXe siècle, les différences ne sautent pas aux yeux, les lieux et les enfants se ressemblent. Mais l'institutrice est dans sa tenue civile, bien qu'affublée d'un tablier ; alors que la jardinière revêt une blouse et une coiffe rejoignant ainsi la famille du médico-social. Malgré l'accent mis sur le sanitaire et leur apparence d'infirmière, les jardinières ancrent leur pratique sur des théories pédagogiques innovantes venues de l'étranger. Et d'abord celle de l'Allemand Frédéric Fröbel, inventeur du terme « kindergarten ». Son premier apport est celui d'une pédagogie par le jeu, une « classe de jeux »,



termes qui semblaient antinomique à l'époque : matériel didactique, les « dons », idée d'un enseignement par le soin aux animaux, leçons de jardinage en font partie. Seconde inspiratrice d'importance, la médecin Italienne Maria Montessori imagine aussi des matériels didactiques inventifs et révolutionne l'espace de la classe en proposant un mobilier adapté à la taille de l'enfant et sa liberté de mouvement. Des focus sur l'inventions de ces deux pédagogues sont dans le film

Durant le premier tiers du XXe siècle, les jardins d'enfants se multiplient, gérés aussi bien par des œuvres privées que des organismes semi-publics comme les offices d'habitation à bon marché ou les caisses d'allocations familiales.

Cet essor pose la question de la formation des jardinières. Des écoles dites de service social créées depuis 1910 -écoles de femmes dans les dirigantes que dans les formatrices- proposent aux jeunes filles un cursus dédié à cette carrière sociale. Vocation féminine encore, certains jardins d'enfants sont accolés à des collèges de jeunes filles, leur fournissant un terrain de stage.

Si la vocation sociale de ces équipements reste première, il arrive aussi que certains jardins d'enfants soient créés pour vaincre la réticence de familles privilégiées qui rechignent à envoyer leurs enfants à la "Maternelle", où ils seraient alors mêlés à des garçonnetts et à des fillettes d'ouvriers, c'est-à-dire à de « petits pauvres ».

Si l'appellation jardinières d'enfants perdure jusqu'aux années 1960, la sémantique traduit des évolutions du métier. Les associations professionnelles, puis les diplômes adoptent progressivement les dénominations de jardinières-éducatrices, puis d'éducatrices-jardinières.

En 1973, le nouveau diplôme -d'État désormais- consacre l'appellation d'Éducateur de Jeunes Enfants ; le métier s'ouvre donc aux hommes. Leur arrivée au compte-goutte fait sensation, mais le corps professionnel reste encore à plus de 90% féminin.

Si aujourd'hui les jardins d'enfants existent toujours-quoique se sentant menacés par l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire- les EJE interviennent également dans d'autres structures : pouponnières, crèches, centres

maternels ou encore foyers d'hébergement de familles. La reconnaissance du métier d'EJE dans les professions canoniques du travail social coïncide avec l'exercice de plus en plus fréquent, surtout dans la fonction publique territoriale, de missions de coordination des politiques de petite enfance en matière d'accueil collectif et de garde à domicile ainsi que de soutien aux familles et à la parentalité

Des cours et témoignages s'ajouteront à ce film. En 2024 le CNAHES présentera les conditions d'accès à ces modules pédagogiques en cours de finition.

Le CNAHES y était...

La loi du 19 juin 1923, dans la suite de la grande guerre et la multiplication des orphelins, ouvrait à l'adoption d'enfants mineurs. En commémorant son centenaire, allait-on dans ce colloque parler de crise de l'adoption? Car, depuis 2018, le nombre annuel d'adoptés est le plus faible depuis un siècle : que ce soit les pupilles de l'État mais également l'adoption internationale (4000 en 2005, 300 en 2022), effet notamment de la Convention de La Haye 1993 plutôt que diminution du nombre d'enfants abandonnés recueillis par des institutions publiques ou privées qui n'est pas démontrée. Le nombre des postulants, même en baisse, reste important: 9350 agréments en 2021. Sur cette adoption internationale, précisément, précédé par un bruit médiatique fort et la publication de Yves Denéchère et Fabio Macedo sur le sujet, le rapport sur des inspections générales (IGAS/IGAE/IGJ) sur la question des pratiques illicites en adoption internationale était attendu : la secrétaire d'Etat chargée de l'enfance, Charlotte Caubel, introduisant la journée, précisa tout de suite que si toute la lumière était attendue sur ce point ce serait pour renforcer et non discréditer l'institution adoptive.

Ce fut donc plutôt sur le mode de la recherche, et de la recherche de la qualité que se déroula cette journée : **l'intérêt supérieur de l'enfant**, finalité première de l'adoption, au travers des tensions entre conservation ou rupture des liens (famille d'origine, famille nouvelle), qualité des procédures dans l'accueil et l'évaluation des postulants à l'adoption, rôle réactualisé des associations de familles adoptives (EFA co-organisatrice de l'évènement) et celui des associations d'adoptés (exemple « la Voix des adoptés ») ayant leur propre agenda et programme.

Ce fut donc plutôt sur le mode de la recherche, et de la recherche de la qualité que se déroula cette journée : **l'intérêt supérieur de l'enfant**, finalité première de l'adoption, au travers des tensions entre conservation ou rupture des liens



(famille d'origine, famille nouvelle), qualité des procédures dans l'accueil et l'évaluation des postulants à l'adoption, rôle réactualisé des associations de familles adoptives (EFA co-organisatrice de l'évènement) et celui des associations d'adoptés (exemple « la Voix des adoptés ») ayant leur propre agenda et programme.

Quoique se déroulant dans les prestigieux locaux de la **Grande Chambre (civile) de la Cour de Cassation** -et sous la surveillance directe de Napoléon lui-même et son code civil de 1804 au plafond le droit ne fut pas le seul fil d'Ariane de cette journée. Tout le monde avait en tête pourtant ses avancées récentes, l'adoption par des couples de même sexe (2013), la suppression de l'obligation de mariage (2022) etc... (et les éclairages jurisprudentiels apportés furent précieux, notamment en ce qui concerne la CEDH (exposé de H.Fulchiron) ; celle-ci dit devoir conjuguer intérêt de l'enfant, intérêts et points de vue de la famille d'origine, intérêts et points de vue des adoptants. De même les résultats intéressants du travail du CNAOP (accès aux origines personnelles) issu de la loi de 2002 furent présentés dans le détail. Mais, comme l'a rappelé la présidente de la 1^{re} Chambre Civile de cette Cour de cassation, si les juridictions regardent l'adoption dans sa dépendance au droit, elles sont attentives aux évolutions, à la sociologie juridique.

Extrait de l'invitation à la journée :

« Sociologiquement, l'adoption est sortie du non-dit à compter du milieu du siècle dernier et s'est internationalisée.

L'augmentation du nombre d'enfants étrangers adoptés a conduit à modifier le contexte règlementaire de l'adoption, celle-ci devant désormais tenir compte des exigences de la Convention de La Haye du 29 mai 1993, dont la nécessité s'est imposée pour organiser la coopération entre les Etats dans le souci de la protection des enfants concernés mais également des règles conventionnelles issues de la Convention internationale des droits de l'enfant et de la Convention européenne des droits de l'homme. Parallèlement, la question de l'accès aux origines personnelles s'est posée avec de plus en plus d'acuité, d'abord pour les adoptions internes, en présence d'un accouchement ou d'une remise sous le secret, puis pour les adoptions internationales (...)

Les travailleurs sociaux sont directement impliqués à divers niveaux dans les questions de personnes adoptées et de familles adoptives ou d'origines. Considérons par exemple l'article R225-4 du CASF : « Avant de délivrer l'agrément [...] le président du conseil départemental fait procéder, auprès du demandeur, à des investigations comportant notamment : une évaluation de la situation familiale, des capacités éducatives ainsi que des possibilités d'accueil en vue d'adoption d'un enfant pupille de l'Etat ou d'un enfant étranger ; cette évaluation est confiée à des assistants de service social, à des éducateurs spécialisés ou à des éducateurs de jeunes enfants, diplômés d'Etat [...] »

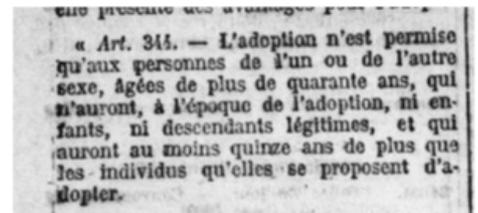


Ils ne furent pas directement présents à la tribune mais un responsable du service adoption du Var exposa cependant l'agrément administratif.

Le pari participatif de ce colloque fut gagné avec la palette des parties prenantes.

<https://www.courdecassation.fr/agenda-evenementiel/levolution-de-la-filiation-adoptive>

Pierre Merle



2023, Code civil art. 343

L'adoption peut être demandée par deux époux non séparés de corps, deux partenaires liés par un pacte civil de solidarité ou deux concubins.

Les adoptants doivent être en mesure d'apporter la preuve d'une communauté de vie d'au moins un an ou être âgés l'un et l'autre de plus de 26 ans.

Ecoles d'éducateurs spécialisés dans les années 60 : "un travail pionnier de mise en forme d'un modèle d'école supérieure de métier"

Sous la « grande » histoire du métier d'éducateur, celle d'« en-haut » dans les coulisses du pouvoir où s'engageait la création d'un diplôme d'Etat, il y a le travail invisible et silencieux des « militants » du métier d'éducateur relevant le défi d'une nouvelle vague d'ouverture d'écoles. Jacques Guyomarc'h en tant que Président de l'ANEJI, est en interlocution permanente avec Bernard Lory au ministère. Marc Ehrhard, alors responsable du comité d'entente des écoles d'éducateurs spécialisés chargé par les deux ministères (enseignement supérieur et affaires sociales) de rédiger un rapport qu'il remet en juillet 1968 va contrecarrer ce projet national en défendant un schéma alternatif qu'il a élaboré en relation étroite avec Michel Lemay.

Jacques Guyomarc'h est donc très tôt informé du projet de Lory d'aller vers des instituts régionaux... «Pour que cette formation fut possible, il fallait qu'une méthodologie transmissible des comportements et attitudes éducatives puisse être mise au point, que la confrontation de la théorie et de la pratique puisse être réalisée de façon continue : l'école et les établissements de stage devaient donc se trouver associés et non juxtaposés dans la réalisation de cette formation.». A cette fin il avait incité Michel Lemay à former à la supervision au tournant des années 1960 une soixantaine de professionnels de terrain pour qu'ils assurent un encadrement des stagiaires en continuité avec l'école : « former des superviseurs pour qu'avec l'école on puisse créer une vision d'ensemble éducative cohérente », écrivait Michel

Lemay. C'est ce qui a conduit Jacques Guyomarc'h, qui soutenait cette approche, à retarder l'ouverture de l'école malgré la pression de Bernard Lory. La Fédération Bretonne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (FBSEA) saisit par courrier dès juillet 1963 le Maire de Rennes en vue d'obtenir une réserve foncière pour un futur « Institut régional des travailleurs sociaux (IRTS) » ...

En octobre 1963, au moment même où Etienne Jovignot lance l'école de Dijon, s'ouvre l'école bretonne d'éducateurs spécialisés, à l'initiative de Jacques Guyomarc'h. La direction proprement dite de l'école est confiée à un binôme : Paul Lelièvre et Michel Lemay assistés de Yann Maléfant.

Paul Lelièvre et Michel Lemay co-signent en 1966 un article qui présente leur conception de la formation des éducateurs à partir du projet opérationnel qu'ils ont mis en œuvre à Rennes. Ce texte constitue pour Patrick LECHAUX un document historique clé. Ils mettent en avant trois points forts qui, selon eux, favorisent « l'intégration et non la juxtaposition » : les savoirs et de l'expérience et surtout permettent de fabriquer ce que l'on pourrait appeler une « personnalité professionnelle » :

- « stages et enseignement doivent aller de pair, afin de permettre à l'élève de faire le point entre le « vécu quotidien » et les notions théoriques » ;

- « un effort de réflexion collective doit être demandé aux futurs éducateurs pour les sensibiliser aux notions d'équipe, afin de leur apprendre à écouter et mieux percevoir autrui » ;

- « un effort de réflexion personnelle doit, enfin, être exigé. Il concerne les études proprement dites : recherches, devoirs, mémoire. Il s'adresse à la personnalité même de l'éducateur engagé dans une action quotidienne : supervision, études de cas ». Paul Lelièvre et Michel Lemay concluent leur article en affirmant que cette démarche les a conduits à parler d' « école de formation » car elle enclenche un processus de transformation de l'élève (« sa vision du métier, ses attitudes professionnelles, son action éducative ») au cours duquel « il devra reconstruire sa personnalité en y incorporant les expériences multiples que la formation lui impose ».

Pour Patrick Lechaux, il s'agit là d'un véritable manifeste en faveur d'une formation expérientielle et clinique visant ce que l'on appelle aujourd'hui le « développement professionnel ».

Pour davantage de données – article développé et toutes ses notes de bas de page- voir ici :

<https://www.cnahes.org/anniversaire-de-la-creation-de-lecole-des-educateurs-specialises-a-rennes-10-octobre-1963/>

Daniel Dupied



Qu'un nombre élevé de travailleuses sociales entre deux guerres et après la Libération aient été en poste dans tout ce qui ressortait de l'hygiène sociale - dispensaire anti tuberculeux, anti vénériens, cancéreux, de protection infantile...-via des fondations privées et des offices publics, cela est un fait acquis. Les pratiques en ont été recensées, l'emprise des médecins est connue à travers de multiples figures (Armand Delille, évoqué dans cette journée pour son Traité du Service Social en fut un). Le terme même d' « assistante » de service social ne réfère-t-il pas d'abord à cette position d'auxiliaire (du médecin, du service, du tribunal) plutôt que praticienne de l'assistance comme on le pense souvent ?

Pourtant...

D'une part **bien d'autres services sociaux se créèrent pendant cette période** : qui ne se souvient du service social de la marine marchande, ou du Service Social d'Aide aux Émigrants -absorbé dans une agence en 2005 ? **Henri Pascal** le rappella en brochant un tableau général de cette période au prisme de la professionnalisation , infirmières visiteuses, assistantes de service social (ASS) , et du déploiement des missions. **Laurent Thevenet** en donna une illustration très documentée avec la présentation de la place des ASS au sein du monde des grandes compagnies de chemin de fer : de multiples réalisations à caractère social sont déployés dans les réseaux en direction de la massive population d'agents et leurs familles. Entre paternalisme classique et réformisme humaniste selon les cas. C'est bien sûr la paix sociale dans l'entreprise qui est en jeu et l'ASS en est la figure clé , « éducatrice du foyer cheminot ». Ses tâches comprennent certes dépistage, prévention et éducation sanitaire mais bien d'autres occupations :logement, plein air, éducation populaire, maisons sociales...

D'autre part la période connut d'autres courants, conceptions, réalisations. Outre le cas des résidences sociales d'un côté, des surintendantes de l'autre (qui ne firent pas l'objet d'exposés), on put mieux cerner la revendication d'une profession allant au social en tant que tel -« social pur » : demande à l'Etat d'un diplôme qui ne sorte pas du moule de l'infirmière fût-elle visiteuse ; écoles favorisant dans leurs programmes, recherches de stages, pratiques pédagogiques

(cercles d'étude) l'esprit et les modes d'action tels que les secrétariats sociaux (catholicisme social et syndicalisme féminin). Ainsi l'ENS Paris, l'ESSSE Lyon, Marseille. Lola Zappi, à partir de ses travaux publiés, montra comment le Service Social de l'Enfance en Danger Moral déploya ses ASS salariées assez rapidement à partir de cette date centenaire 1923, sur une mission « d'assistance éducative » en l'absence même de cadre juridique (celui-ci viendra en 1935). Et en quoi cette option des fondatrices du service, sans que les buts sociaux soient détachés des buts de préservation et relèvement moral, fut de miser sur des grilles de lecture psychologisantes et l'appui des psychologues contre la tutelle d'une médecine psychiatrique encore largement dominée alors par les théories héréditaristes. En introduisant l'attention au milieu social, la visée est socio-éducative et non médico-sociale. Ici l'affiliation au case work anglo-saxon est probante. Patrick Lechaux , prolongeant de ses propres observations (archives de l'EPSS entre autres) put même qualifier de progressistes ces « richmondienne » (référence à Mary Richmond)

Si l'entre-deux-guerres se termine bien en septembre 39, Isabelle Vaha, sans mettre en cause cette périodisation, termina la journée en présentant divers aspects de « la politique sociale » maréchaliste de Vichy. Plutôt qu'aux nombreuses maisons d'enfants ouvertes sous l'occupation, sa spécialité, elle intéressa le public à un point très particulier : la palette d'actions auxquelles furent « invités » les enfants de France (collecte de laine, opérations lapins, émissions de radio Paris, collecte d'argent pour d'autres enfants nécessiteux...), un tout foisonnant sous la volonté expresse et le contrôle quotidien de Pétain lui-même, père de la nation. S'en suivit une visite de l'exposition de son fonds documentaire dans un local de l'Institut Montrouge, accueillant de la journée. Institut dont le directeur général, Eric Marchandet, animateur des séances, n'avait pas manqué de retracer la riche histoire en début de matinée .

Une riche journée dont les enregistrements vidéo sont à venir sur grehss.fr

Pierre Merle



En ligne et en open access !

Comme le dit Michaël Pouteyo dans l'article liminaire qui donne le nom au dossier : « Alors que le travail social cède aujourd'hui la place à l'intervention sociale, et que le changement de terminologie peut apparaître comme un marqueur du changement des pratiques, la question de son histoire est plus que jamais d'actualité. »

Chacun des objets, chacune des problématiques, abordés par JF Laé, JJ Yvorel, Antoine Le Bras, Michaël Pouteyo encore et Michel Chauvière se conforment à ce programme. En interrogeant « Quels appuis pour qui veut contribuer à l'histoire du travail social ? » M. Chauvière ne manque pas de situer le CNAHES dont il est un des fidèles et de réfléchir à son action.

C'est ici 

<https://journals.openedition.org/asterion/9363>



« Le zoom, une relation à distance ? »

Le Sociographe, « Fin du monde, polygraphie, questions d'égalité » n° 83/ Septembre 2023.

Autant pour un cinéaste que pour un travailleur social, il ne suffit pas de regarder pour voir. Aujourd'hui la rencontre à distance par écran interposé est devenue pratique habituelle dans l'exercice du travail social. L'usage du zoom au cinéma, objectif qui permet de filmer à distance nous est apparu profitable à évoquer. Chez les cinéastes cette pratique correspond à un désir contradictoire, filmer l'émotion indicible en maîtrisant la sienne. Dans l'exercice du travail social, quelles sont la bonne distance et la juste proximité ? Si la rencontre est l'objectif, privilégier le dispositif d'accueil même par écran interposé semble nécessaire. Qu'en est-il alors des nouveaux apprentissages à mettre en œuvre dans cette situation ?

Martine Trapon

A savoir

Initiative AREHSS/ CNAHES- la 2ème journée du colloque **LES PAUVRETÉS D'HIER, D'AUJOURD'HUI... ET DEMAIN ?** s'est tenue au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle à Nancy le 7 novembre 2023

D'ores et déjà les premières vidéos et leur transcription en vue d'actes définitifs sont disponibles ici

<https://www.cnahes.org/le-cnahes-en-regions/grand-est/la-delegation-regionale/travaux-en-cours/les-pauvretes-dhier-daujourd'hui-et-demain/colloque-2022-et-2023/actes-du-colloque-du-7-novembre-2023/>

ou sur

https://www.youtube.com/channel/UC-OZ_zThwoy3KvfxUOrWl_w

Événement à venir :

Robert Castel et le Travail Social

Il y a dix ans, le 12 mars 2013 **Robert Castel**, philosophe et sociologue disparaissait.

Martine Trapon, membre du CNAHES s'est associée à Gabrielle Garrigue et Bruno Kayser, sociologues et formateurs à l'IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne pour organiser une journée rencontre débat :

« **Quel travail Social voulons nous ?** En quoi les concepts de Robert Castel soutiennent-ils la pratique professionnelle ».

Cette journée se déroulera à l'IRTS Montrouge 1 rue 11 Novembre le 27 février 2024.

Nous nous proposons de solliciter quatre intervenants pour réanimer et mettre au travail un choix de concepts de Robert Castel utiles pour questionner l'actualité des difficultés et des possibilités de l'exercice du travail social avec des étudiants, des formateurs, des professionnels et des chercheurs.

En effet, l'intérêt de revenir sur l'œuvre de Robert Castel nous est apparu à plus d'un titre.

Tout d'abord, **le rapport à l'histoire**, fondamental dans la sociologie de Robert Castel.

Dès la première partie de son œuvre, Robert Castel annonce déjà un point de vue dynamique et critique, véritable fil rouge de sa pensée, à propos de ceux que l'on définit à l'époque comme des exclus. Dans sa présentation de l'ouvrage de Irving Goffman, « Asiles » il s'agit « de mener l'analyse sur un plan nouveau, celui de l'objectivité sociale » c'est-à-dire d'étudier l'expérience sociale du malade mental et les conditions de son institutionnalisation plutôt que de s'intéresser à sa souffrance subjective, privée.

Dans son ouvrage « Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat » (1995), il s'intéresse à la pauvreté, à la privation de travail et de protection liée au statut salarial. Cette expérience est définie comme « zone de vulnérabilité sociale, instable (...) dans laquelle se « conjugue la précarité du travail et des supports de proximité ». Il forge dans cet ouvrage le concept de « désaffiliation » et offre la possibilité de saisir la situation sociale d'un sujet à la fois dans sa dynamique sociale personnelle, familiale, déterminant son destin individuel. L'assistance s'inscrit pour lui dans une économie elle-même inscrite dans une histoire des institutions et produit d'un jugement à propos de la légitimité pour le sujet à être déclaré apte ou inapte au travail. Robert Castel décrit précisément cette économie comme un rapport social, un destin social et institutionnel.

Au détour de son travail, Robert Castel insiste sur la fonction protectrice de l'État social et sur la dialectique complexe nouant l'exercice du travail social à cette protection.

Robert Castel

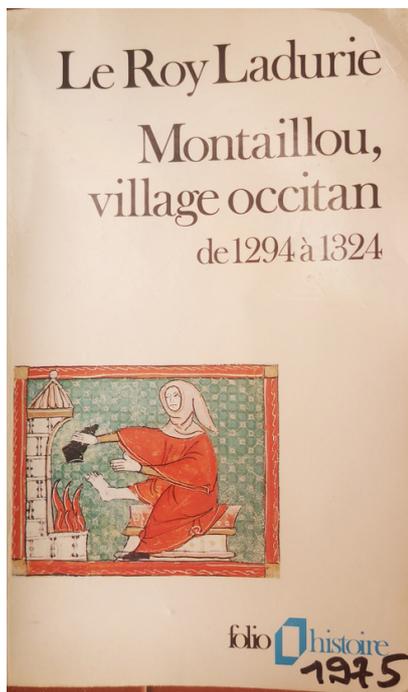
Les métamorphoses de la question sociale

Une chronique du salariat



Fayard *L'espace du politique*

Emmanuel Le Roy Ladurie
1929-2023



1975. Extrait du chapitre XII. **Le sentiment de l'enfance et les âges de la vie** [..]

Certes l'ultime génération -celle qui se situe entre la rafle de 1308 et les interrogations par l'inquisition de 1320 - est très perturbée et voit certains couples se réfugier dans l'abstinence sexuelle, voire dans la contraception. et aussi pendant la décennie 1310 défavorable pour l'économie et les subsistances la fécondité montalonnaise semble être en baisse.

Mais la note dominante au village reste le baby-boom ou pléthore des bébés de 1280 à 1305 [...]. L'idée même de haute natalité va de soi. il est bien entendu par tout le monde que si on perd un enfant on a toutes les chances - à condition de n'être pas trop vieux - d'en faire d'autres. et ceux-ci par métempsychose cathare, interprétée de façon fantaisiste, rendront peut-être à leurs mères les âmes envolées des disparus, petits frères et petites soeurs.

"Ma commère, raconte le bayle d'Ornalac, était triste : - Ey comment ne serais-je pas dolente d'avoir perdu quatre beaux enfants ? - Tu les retrouveras - Oui, au paradis ! - Non, en ce bas monde. Tu es encore jeune. L'âme d'un de tes enfants décédés se réincorpore au nouveau foetus et ainsi de suite [...]"

Publication

Dynamiques de quartiers

On croyait le Covid (presque) jeté aux oubliettes. La psychosociologue Joëlle Bordet et les membres du réseau international de recherche-intervention « Jeunes, inégalités sociales et périphéries » rappellent que « sa portée est toujours à l'œuvre ». Dans les quartiers populaires, objets de leur étude, la pandémie n'a pas seulement suscité l'angoisse face à la maladie et les réflexes de survie économique, elle a permis de réactiver des solidarités et de renouveler, une fois la sidération passée, les relations entre institutions et habitants. Si ses auteurs estiment que l'événement a plutôt renforcé les approches populistes, ils invitent à soutenir les dynamiques nouvelles observées, notamment avec les professionnels de l'éducation.

L'ouvrage, à défaut d'être didactique, fourmille de témoignages et d'analyses de situation, de Roubaix à Marseille en passant par la Palestine ou le Sénégal. Tout intervenant éducatif en milieu ouvert y trouvera une riche matière à réflexion.

David Prochasson

« Résistances dans les quartiers populaires en temps de Covid. Rôle de l'intervention éducative auprès des jeunes et des familles », ouvrage collectif coordonné par Joëlle Bordet, éd. Cafard, 10 €.

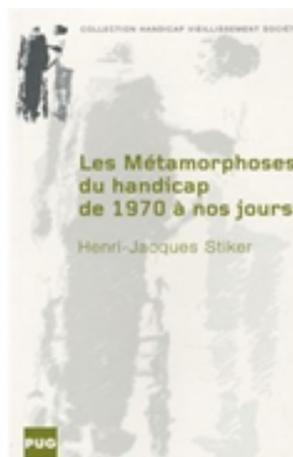


ASH n° 3310 novembre 2023

Plus de renseignements sur cet ouvrage et sa démarche ?

Contactez Bernard Heckel, co-auteur, via cnahe.association@gmail.com

Stiker Henri Jacques :
 « *Les métamorphoses du handicap de 1970 à nos jours. Soi-même avec les autres* »
 PUG, Grenoble, mars 2009



Alors que sort une nouvelle publication (prometteuse) de l'auteur, pourquoi lire cet ouvrage et le garder en bibliothèque aujourd'hui ? Il a presque 15 ans mais ne « date » pas. Il pourrait même « faire date ». Sinon historien professionnel mais chercheur en anthropologie historique des infirmités, Henri Jacques Stiker[HJS] est en même temps immergé comme acteur-militant du secteur du handicap. Il aborde ici une période clef de changements majeurs dans les regards, les pratiques, les politiques (de 1975 à 2005 pour ces dernières)

Vision historique très documentée scrutant tous les recoins de la question du handicap -personne, handicap, société- dans sa dynamique du dernier tiers du XX^e qui a vu le modèle social l'emporter peu à peu sur le modèle médical antérieur comme approche : les personnes, les aspirations, leurs prises de parole, leurs expressions collectives, les institutions et la désinstitutionnalisation, les politiques, les controverses et débats avec un souci constant de penser le tout et le détail, de penser la dynamique des situations plutôt que des positions fixées, des relations plutôt que des états figés ; et donc de penser juste avec une éthique évidente de respect par rapport au monde qu'il étudie qui est celui en même temps qu'il côtoie comme intervenant depuis très longtemps.

C'est bien d'histoire du temps présent qu'il s'agit. Avec une approche explicite des rapports histoire/mémoire sur la prise en compte du point de vue des acteurs notamment ; lui-même, témoin et engagé, n'hésite pas à dire « je me souviens », le plus souvent pour réouvrir, remettre à l'état de question des vérités trop vite établies, jamais pour imposer son expérience comme généralité indiscutable. Les diverses sciences humaines et sociales sont là comme ressources ; avant tout l'anthropologie, à partir de laquelle il a mené son ouvrage maître sur les infirmités, aidant à contourner ici telle ou telle impasse, là telle contradiction.

Pourquoi choisir 1970 comme point de départ ? Après le rapport Bloch-Lainé de 1967 à fort retentissement, on prépare déjà ce qui sera la loi du 30 juin 1975 (celle sur les PH). Jusqu'à son remplacement en 2005, il y a une séquence historique cohérente avec des débats et interrogations majeures. En France surtout, mais la situation dans les pays anglo-saxons et en Europe est également très documentée.

Quel est le facteur principal de l'évolution dans les nations occidentales ? Très certainement au sein d'une démographie générale changeante : l'évolution de la prise de conscience, de la prise de parole, de la participation des PH à la vie commune. Mais aussi l'étiologie différente : avec la polyo et la vaccination généralisée début années 60 on avait un type d'action à dominante médicale ; avec la l'augmentation forte des paraplégies, quadriplégies (sport, accidents), la reconnaissance des trauma crâniens, non seulement l'action sur les causes, notamment préventives, change mais aussi la représentation du handicap dans le grand public (image du fauteuil). C'est aussi l'entrée du handicap mental en tant que tel, qui, après 1975, permettra la multiplication de structures (CEPPEM Rouen, Messidor Lyon, Assoc Anciens Usagers. Psychiatrie, advocacy) relayant les ateliers thérapeutiques pionniers des années 60 (en 2005 la distinction sera établie entre l'altération des fonctions mentales et celle des fonctions cognitives et psychique). La prise de conscience publique de l'autisme n'est pas oubliée. Fait majeur également : la prolongation de la vie des PH, ainsi du bond d'espérance de vie

des trisomiques et myopathes, qui pose de manière spécifique les questions d'avenir professionnel, de protection des majeurs, d'autre bout de la vie.

En somme s'est installé le « **modèle social du handicap** », ou « socialisation » du handicap, à entendre comme recul du rattachement du handicap à la seule maladie et donc au savoir/pouvoir médical. HJS explore longuement cette avancée, ses aspects internationaux comme en France, dans un sixième chapitre dont le titre est parlant « **La bataille des mots et des théories** » (de inadaptés à personnes en situation de handicap, intégration, inclusion, désinstitutionnalisation etc... tous les enjeux, controverses de nomination et travail symbolique y sont repris).

Mais , mentionnée dès son introduction et thème du premier chapitre «**Distance et Proximité**», « **l'impossible bonne distance** » lui semble devoir être posée en socle des analyses. Dans la création d'institutions spécialisées, fait historique, et la question de leur maintien ou disparition, sauf à rester sur le seul plan idéologique (les procès inutiles) , on doit retrouver les processus initiaux des séparations. Proximité (garder l'enfant abîmé près de soi mais ne pouvoir tout lui assurer au foyer) comme éloignement (hors de la vue, dans les cas où reconnaître la défaillance en soi, troubler l'image du beau et performant sont impossibles) sont à la source de ce recours aux institutions spécialisées. Ambivalence. Et rôle de la société. « *La tendance à ne pas laisse vivre, par excès de proximité, entraînait des institutions fermées et contrôlées par les parents mais l'absence d'institutions ordinaires ouvertes condamnait l'entourage de la PH à la cultiver « [...] Il est des moments où les choses se nouent d'une certaine manière. Il y eut donc le temps des institutions spécialisées comme seul recours tant aux effets de la captation qu'à la pénurie sociale. Du reste la pénurie elle-même a pu trouver une de ses origines, mais pas toutes ses causes, dans le même sentiment : que ces enfants ou adultes soient accueillis dans ces cocons où on les protège mieux en tous cas que dans la dureté de l'école ou de l'atelier. La fuite que représente cette conduite sociale nous montre un autre aspect de nous-même et de la société »*

L'auteur nous invite longuement à travailler sur le thème de la **reconnaissance**, ses préalables (« absolue dignité de tout être humain »), les thèses sur l'humain et sur l'humanité et leurs conséquences pratiques avec notamment un excursus sur l'avortement. Puis , dans les pas de Ricoeur, le « cycle de la reconnaissance » qui suppose d'abord d'objectiver (paralysés, aveugles, sourds) sans toutefois croire à une « identité handicapée » puis une construction difficile, faite de confrontations, luttes, rupture, de la reconnaissance mutuelle où l'autre est du même tissu que soi : « « La personne avec une déficience a du mal à dire que l'autre, valide, est déficiente et que soi-même est aussi valide. La personne valide a du mal à dire que l'autre handicapée est valide et qu'elle est aussi déficiente ».

Il n'est pas possible ici de rendre compte de toute la richesse de l'ouvrage. En chapitre 2 « **Souffrance, passion de vivre, respect** » l'auteur pointe la tendance militante aujourd'hui à cacher la souffrance au profit de la citoyenneté et des droits. Or le déni de souffrance (surexposée au contraire sur les réseaux sociaux) n'est-il pas aussi meurtrier que son exaltation en pitié ? Il y a le désir de vivre, de dépasser ses limites, vu du côté du sujet mais sur son autre face l'attente de la société qui, quand elle ne présente pas les PH comme incapables, en attend

des êtres formidables ou des héros (sportifs, intellectuel Hawking, intellectuels, Jollien, Buron années 60 etc.). Difficulté à situer les personnes à hauteur humaine. Sur les JO : « La séparation JO/Jeux paralympiques sera à dépasser : « que tous les spectateurs aient sous les yeux compétition masculine, féminine, handicapée à égalité de traitement ». L'implication des personnes dans leur soin et la question du consentement sont également explorées ici.

Le chapitre 3 « **En quête d'une vie de qualité** » aborde la question de l'école, question première, et , longuement, celle du travail. L'expérience professionnelle ancienne et durable de HJS dans le domaine de l'insertion PH parle ici. L'histoire des obligations légales d'emploi des PH est rappelée, le temps de la revendication aussi mais également celui d'une certaine stagnation. Sauf exception (ex : LADAPT service en lien avec ANPE), les associations des années 70 ont préféré développer le travail protégé. Aujourd'hui : quid ? Dans ce domaine il s'appuie sur le triptyque de Hanna Arendt entre le faire (animal laborans), l'œuvre et l'action. N'est-ce pas plutôt le travail en général qui est désincitatif plutôt que, comme le prétendent certains, les prestations sociales versées alors même que les PH choisissent la dignité de l'emploi plutôt que le « confort » des allocations chaque fois que possible ?

Un chapitre 4, « **Questions vives** » entraîne le lecteur sur les questions de **sexualité** en relation avec l'existence des personnes handicapées (« la sexualité : du silence à la banalisation » comme risque) puis sur une étude approfondie du **don** à l'époque moderne à partir de ce qui se joue dans toutes les parties prenantes du téléthon. On n'est pas étonné que HJS reparte de la célèbre analyse de Marcel Mauss mais les problèmes soulevés sont bien actuels et concrets. La question des ressources –« point aveugle »- et des technologies à partir de sa coopération avec des ergonomes, des questions d'appareillage, des techniques éducatives et rééducatives (dont l'histoire de la Langue des Signes Française) et tous les enjeux d'appropriation, d'incorporation (nouveaux sujets-corps ?) et des besoins d'aide technique.

Le chapitre V « **A qui la parole** » s'appuie partiellement sur une publication à laquelle il a contribué. Aujourd'hui encore trois types d'association sont à distinguer : les gestionnaires d'établissements et services, partenaires de l'État donc partiellement captives ; les associations de type syndical défendant des intérêts collectifs telle la fédération des accidentés du travail ; les groupements d'usagers tels le GFPH, branche française du DPI Disabled Peoples International. Les premières ont longtemps capté la parole et l'ont fait d'abord sur une base segmentée, dans l'ignorance l'une de l'autre, voire la rivalité ou la peur, avant

que la loi de 1975 commence à changer les choses (concernant enfants et adultes par exemple, instituant le CNCPH). Une autre voix a pu se faire entendre toutefois dans l'initiative du Comité d'Entente National (aujourd'hui : collectif Handicap, 52 membres). Cela participe du changement culturel global même si la sur-représentativité des poids lourds reste d'actualité. En face, l'action des pouvoirs publics, et en premier celle de **l'État** est analysée d'abord à partir de son propre morcellement, son incapacité sur temps long à construire de l'interministérialité (1990 un délégué interministériel mais pas auprès du premier ministre), l'initiative Savary-Questiaux tombant par exemple dans le vide en 1983. Mais la société entière (musées, centres de vacances etc.) était sourde, aussi, HJS, refusant de ne voir que la bouteille à moitié vide, donne un tableau plus nuancé des changements. Aussi l'émergence de la parole des personnes concernées-groupements autonomes ou au sein des associations classiques- est-elle restituée avec soin dans un sous-chapitre, suivi de considérations sur l'injonction actuelle à la participation.

Le chapitre 6 « **Bataille des mots et des théories** » a été évoqué plus haut.

Le chapitre 7 « **Les pas en avant** » explore comment légiférer autrement puis du bon usage de l'Europe.

En titrant sa conclusion « Le paradigme du handicap » HJS veut traiter non seulement de l'irréversibilité du modèle social du handicap lui-même évolutif (la CIF enrichie ensuite sur le volet prise en compte de l'environnement) mais sur le réseau de relations de domaines et d'acteurs qui enrichissent la question du handicap et en font une question humaine prépondérante. Et l'éthique de la décision. Car avec une morale de type relationnel plutôt qu'ontologique, « on peut éviter les excès de conservatisme ou de laxisme, tous deux aussi dogmatiques sur les principes. Mais cette morale est très exigeante car elle réclame de s'élever à la responsabilité. La responsabilité implique l'information, l'écoute, le débat et la décision risquée, toujours. »

Pierre Merle

Envie de contacter le CNAHES ? D'y adhérer ? Passez sur le site web
www.cnahes.org :

[Adhésion ou soutien par don libre](#) [Espace privé](#) [Guide des sources](#) [Contact](#) 

ication spécialisée et de l'action sociale



Les articles de la Lettre et de son Supplément Archives vous inspirent des réactions ? Vous avez une archive inédite à partager ? N'hésitez pas à nous écrire : cnahes.association@gmail.com ou info@cnahes.org , mention « La Lettre »

La lettre du CNAHES

Directeur de la publication : Bernard Heckel

2 rue de Torcy, 75018 Paris

ISSN 1777-3431

La lettre est éditée sous Canva